

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FINANCES

MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT
TECHNOLOGIQUE

COMITE ITIE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

MINISTRY OF MINING, INDUSTRY AND
TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

EITI COMMITTEE

N° _____ D/MINFI/ITIE

00001006

26 NOV 2024

DECISION N° 00001006 MINFI/CAB/du
portant création du Groupe de Travail chargé du suivi de la
mise en œuvre des actions prioritaires en vue de la
préparation du Cameroun à l'évaluation ciblée en 2025

LE MINISTRE DES FINANCES,
PRESIDENT DU COMITE ITIE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par les décrets n°s 2018/191 du 02 mars 2018 et n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2024/00165/PM du 31 janvier 2024 portant réorganisation et fonctionnement du Groupe de Travail de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ;
- Vu la décision n°00000887/MINFI/du 23 Septembre 2024 portant constatation de la composition du Groupe de Travail de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives ;
- Vu la résolution de la double session du Comité ITIE des 29 et 30 octobre 2024 ;
- Vu les nécessités de service.

DECIDE:

ARTICLE 1^{er} : La présente décision crée un Groupe de Travail chargé du suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires en vue de la préparation du Cameroun à l'évaluation ciblée en 2025, ci-après désigné « le Groupe de Travail » et en abrégé « le GTSEC ».

ARTICLE 2 : Le Groupe de Travail est placé sous la supervision directe du Ministre en charge des Mines, Vice-Président du Comité ITIE. Ladite instance est chargée de :

1. Proposer des orientations pour l'élaboration à brève échéance d'un Plan de Travail Triennal 2024-2026 et d'un Plan de Travail annuel 2025 adossés sur les priorités nationales y compris les feuilles de route sur les thématiques clés de la Norme ITIE 2023 ;
2. Formuler des propositions de solutions aux défis de la gouvernance interne du Comité et de son Secrétariat Permanent ;
3. Superviser la mise en œuvre des mesures correctives utiles dans le cadre de la préparation de l'évaluation ciblée ;
4. Suivre la production et la publication des Rapports ITIE 2022 et 2023 par le Secrétariat Permanent ;
5. Identifier les activités de débat public et de sensibilisation les plus pertinentes pour la relance de la communication ITIE ;

6. Suivre la mise en œuvre des recommandations ITIE relatives à la réalisation des études d'impact en lien avec l'engagement des parties prenantes, la transparence et/ou les résultats et impacts ;

7. Apprécier toutes autres mesures pertinentes de nature à renforcer la performance de la mise en œuvre de l'ITIE en vue de l'évaluation ciblée.

ARTICLE 3 : Le Groupe de Travail est composé comme suit :

Président : **Honorable Pétrus MBEDE** - Député à l'Assemblée Nationale.

Membres :

Collège des entreprises extractives

- **Madame Jessica LENGHA ABEGA** - Secteur des hydrocarbures ;
- **Monsieur François BELL** - Secteur minier ;

Collège de la société civile

- **Monsieur Blasius NGOME** - Union des Journalistes du Cameroun ;
- **Me Henri NJOH MANGA BELL** - Transparency International - Cameroon ;
- **Madame Pamela KOOH II BISSECK** - Ordre National des Experts Comptables du Cameroun ;
- **Monsieur Cyrille TIPANE** - Point focal société civile ;

Collège des administrations

- **Madame Jane YIJOFMEN** - Point focal MINMIDT ;

Personnels du Secrétariat Permanent

- **Madame Corinne AHOUPÉ ;**
- **Monsieur Michel BISSOU.**

ARTICLE 4 : Le Groupe de Travail se réunit à l'invitation de son Président par tout moyen électronique ou écrit. Le Président dudit groupe désigne le rapporteur de chaque séance de travail et s'assure de la discipline en son sein.

ARTICLE 5 : Dès sa mise en place, le Groupe de Travail se dote d'un chronogramme d'actions et élabore un mémoire de dépenses pour son fonctionnement qu'il soumet à l'approbation du MINFI. Ledit fonctionnement est supporté par la dotation MINFI au Comité ITIE.

ARTICLE 6 : Le Groupe de Travail est chargé de la réflexion stratégique à adresser aux autorités en charge de l'ITIE et il prend des résolutions dont l'implémentation incombe au Secrétariat Permanent, aux présidents des groupes ad hoc ou toute autre personne.

ARTICLE 7 : Le Président du Groupe de Travail peut inviter toute personne en vertu de son expertise à prendre part aux travaux dudit groupe. Il peut le cas échéant, proposer la mise en place des groupes ad hoc sur des thématiques pouvant permettre de renforcer la performance du Cameroun en prélude à l'évaluation ciblée.

ARTICLE 8 : Le mandat du présent Groupe de Travail s'achève dès la formulation de la demande d'évaluation ciblée. Il élabore par la suite un rapport de fin de mission qu'il adresse au Ministre des Finances et au Ministre en charge des Mines.

ARTICLE 9 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le **26 NOV 2024**

Ampliations :

- MINMIDT
- MINDEL/MINFI
- Membres du Comité ITIE
- Secrétaire Permanent
- Intéressés
- Chrono/Archives

**LE MINISTRE DES FINANCES,
PRÉSIDENT DU COMITÉ**



Louis Paul MOTAZE